

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2024



☞ *Conseils Municipaux / PV du 13.04.2024*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2024 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Frédéric LASNIER

Membres : 11

Présents : 7

Votants : 7

Absents : 4 (Franck PERIOT; Bertrand MICARD; Bertrand CHAPUT et Sandrine LABERGÈRE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2024, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- BUDGET COMMUNE

Vote du compte de gestion 2023

Vote du compte administratif 2023

Affectation du résultat 2023

Vote des taxes locales

Vote du Budget Primitif 2024

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du compte de gestion 2023

Vote du compte administratif 2023

Affectation du résultat 2023

Vote des montants de la redevance 2024

Vote du Budget Primitif 2024

- BUDGET LOTISSEMENT

Vote du compte de gestion 2023

Vote du compte administratif 2023

Affectation du résultat 2023

Vote du Budget Primitif 2024

- SUBVENTIONS 2024

- AMAC 23 : Contribution 2024

- EPICERIE « Le Petit Marché » et LOGEMENT : révision des loyers au 01.04.2024

- Affaires diverses

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2023**

Présentation du compte de gestion 2023 du budget communal indiquant un déficit de 129 309.11 € en investissement et un excédent de 219 412.59 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2023**

Présentation du compte administratif 2023 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 599 265.62 € et les dépenses à 379 853.03 € soit un excédent de 219 412.59 € pour 2023 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 996 831.38 € soit un solde d'exécution cumulé de 1 216 243.97 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 290 891.99 € et les dépenses à 420 201.10 € soit un déficit de 129 309.11 € pour 2023 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 108 500.39 € soit un solde d'exécution cumulé de - 237 809.50 €.

Les restes à réaliser de 2023 font apparaître un solde négatif de 252 949.64 € (dépenses à réaliser de 265 010.47 € et recettes à réaliser de 12 060.83 €).

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2023**

Présentation de l'affectation du résultat 2023.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 996 831.38 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 219 412.59 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 1 216 243.97 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 108 500.39 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de - 129 309.11 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 237 809.50 €.

Les restes à réaliser de 2023 font apparaître un solde négatif de 252 949.64 € (dépenses à réaliser de 265 010.47 € et recettes à réaliser de 12 060.83 €).

Le besoin de financement est de 490 759.14 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 725 484.83 € et le déficit d'investissement à 237 809.50 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2024.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2024**

Présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Aucune augmentation n'est prévue.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 est de 251 535 € soit :

- au compte 73111 Impôts directs locaux un montant de 204 537 €

- au compte 74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières un montant de 46 998 €

Les taux 2024 sont fixés comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	38.35 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	70.53 %
Taxe d'Habitation (TH)	8.55 %

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 308 985.91 € et en section d'investissement à 1 298 887.11 € soit un total de 2 607 873.02 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2024.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2023**

Présentation du compte de gestion 2023 du budget assainissement indiquant un excédent de 5 220.29 € en investissement et un excédent de 5 766.06 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2023**

Présentation du compte administratif 2023 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 46 610.47 € et les dépenses à 40 844.41 € soit un excédent de 5 766.06 € pour 2023 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 23 060.26 € soit un solde d'exécution cumulé de 28 826.32 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 28 769.29 € et les dépenses à 23 549.00 € soit un excédent de 5 220.29 € pour 2023 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 78 976.26 € soit un solde d'exécution cumulé de 84 196.55 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2023**

Présentation de l'affectation du résultat 2023.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 23 060.26 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 5 766.06 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 28 826.32 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 78 976.26 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 5 220.29 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 84 196.55 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 28 826.32 € et l'excédent d'investissement à 84 196.55 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2024.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2024**

Présentation des tarifs 2024 qui ont servi à la préparation du budget. Le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et s'élève à 0.160 €/m³ pour 2024.

Le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2024 évaluée à 4 800 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 75 580.24 € et en section d'investissement à 118 188.34 € soit un total de 193 768.58 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2024.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2023**

Présentation du compte de gestion 2023 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2023**

Présentation du compte administratif 2023 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2023 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2023 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2023**

Présentation de l'affectation du résultat 2023.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2024.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2024**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire passe en revue le tableau des subventions pour les associations et propose un montant validé ou non par le CM. Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement aux associations qui fournissent leurs comptes annuels et qui réalisent des manifestations. Le montant inscrit au compte 65748 est de 5 000 €.

- **AMAC 23 : contribution 2024**

Monsieur le Maire présente la demande de versement de la contribution 2024 pour l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse qui s'élève à 132 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2024.

Actuellement de 164.46 € pour le commerce et de 208.23 € pour l'appartement, ils passeront à 170.20 € pour le commerce et à 215.50 € pour l'appartement.

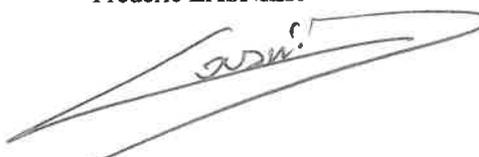
Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Lettre recommandée de Monsieur Hubert MOREAU

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric LASNIER



Le Maire,

Didier LAVAUD

